

Les doctorantes et doctorants en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, quel que soit leur statut, souhaitent par la présente motion prendre position vis-à-vis des projets de réforme de l'Université, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Alertés par un quotidien toujours plus précaire, nous ne pouvons que nous montrer inquiets face aux projets annoncés. Si le constat est correct et a été dressé par les universitaires depuis de nombreuses années – l'Enseignement Supérieur et la Recherche manquent cruellement de moyens –, les solutions proposées semblent destinées à aggraver la situation.

En effet les différents rapports et communications autour de la LPPR – dont la substance est déjà largement en vigueur dans quelques universités – font le choix :

- D'une contractualisation de la recherche, tant dans ses financements que dans ses actrices et acteurs. L'augmentation des financements sur projets qui est décidée – à l'opposé de ce que le dialogue entre le Ministère et les sociétés savantes consultées concluait – et les nouveaux contrats de recrutement ne feront que retarder la titularisation et aggraver les conditions de travail de la jeune recherche. Les doctorantes et doctorants ne sont pas sans savoir que cette précarisation, qui a déjà touché les personnels BIATSS pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'Université, a de graves répercussions sur les conditions de vie et d'études des étudiantes et étudiants, et de leurs enseignantes et enseignants.
- De l'évaluation quantitative permanente et d'une pensée managériale de la Science, aboutissant à la mise en concurrence de toutes et de tous et à la négation de ce que la recherche peut avoir de collective. Tout cela au nom d'un darwinisme mal compris où, ne le cachons pas, les femmes seront les plus affectées.
- D'une bureaucratisation accrue avec une raison managériale partout présente. Le transfert du pouvoir légitimé par la collégialité et la poursuite du savoir vers une gouvernance par les nombres enchaînée aux financements non-pérennes ne peut être une solution.
- D'une fracture définitive entre l'enseignement et la recherche. Là où la distinction était nécessairement pléonasme, le choix de quelques Universités d'excellence pour la recherche, sous perfusion financière, condamnera les autres à devenir des formations exclusivement professionnalisantes pour des étudiantes et étudiants jugés à faible potentiel, achèvera l'idée que toute enseignante ou tout enseignant à l'Université est nécessairement une chercheuse ou un chercheur et justifiera donc d'augmenter tant les effectifs d'étudiantes et d'étudiants abandonnés que les heures d'enseignements.

Face à cela et nous insérant dans un constat national, transcendant les facultés, nous nous voyons contraints de dénoncer un projet inacceptable pour celles et ceux qui font vivre l'Université au jour le jour et la conçoivent comme un service public à visée scientifique et non mercantile.

L'opposition à ce projet permet également d'identifier l'Université telle que la souhaitent et l'instituent les personnes qui en portent les valeurs au quotidien :

- À la contractualisation et la précarité nous opposons la pérennité et la liberté, conditions scientifiques d'exercice d'une recherche de haut niveau.
- À l'évaluation quantitative et à la recherche collective conçue comme économie d'échelle nous opposons le caractère collectif de la *disputatio* et de la production contradictoire du savoir : c'est-à-dire le libre choix de ses interlocutrices et interlocuteurs et l'enrichissement mutuel sans motivation bibliométrique mais avec l'exigence de scientificité, de sérieux et de rigueur que cela sous-tend.
- À la bureaucratisation et la gouvernance par les présidences d'Université investies de fonctions managériales, nous opposons les libertés académiques et les devoirs et responsabilités qui en découlent pour tout universitaire, garants d'une renommée et d'une valeur scientifiques non falsifiées.
- À la détermination de certaines Universités vers la recherche dans la dérégulation permanente, nous opposons la consubstantialité fondamentale de la constitution et de la transmission du savoir scientifique, et l'Autonomie de l'universitaire, la vraie. Cette autonomie, bien avant d'être une question partisane, est la première condition scientifique d'une poursuite de la vérité

et donc la première protection dont doit bénéficier l'Université en ce qu'elle est le lieu le plus propice à la recherche de la vérité sans contraintes.

Réaffirmant leur attachement à la préservation du service public de l'enseignement supérieur en tant qu'il a pour missions de contribuer à la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants et au développement de la recherche, les doctorantes et doctorants ainsi réunis se réservent dès à présent le choix des moyens pour être non seulement entendus, mais écoutés.